

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2016

---

## NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES ET LES ACTIFS - (N° 3675)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## AMENDEMENT

N° 4888

présenté par  
M. Richard

-----

## ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 221, après le mot :

« contrôle »,

insérer les mots :

« objectif, fiable et contradictoire ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement se justifie par son texte.